



L'ÉCHO DE BAUDINARD-SUR-VERDON



JANVIER 2014

BAUDINARD-SUR-VERDON

Monsieur le Maire,



Le Conseil municipal



*et le personnel communal
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année 2014
et vous souhaitent
une bonne lecture de ce bulletin !*

L'ÉCHO de Baudinard-sur-Verdon. Magazine municipal d'information – Hôtel de ville, 36 Grand'Rue, 83630 Baudinard-sur-Verdon.
Tél. 04 94 70 18 61 – Fax. 04 94 70 19 24 - Site internet : www.baudinard.fr - Courriel : mairie@baudinard.fr
Directeur de la publication : Georges Pons - Crédits photos et rédaction : municipalité - Tirage : 90 exemplaires.
Édition – Impression : mairie de Baudinard-sur-Verdon – Distribué gratuitement et/ou disponible à la mairie.

É D I T O R I A L



Nous sommes en 2014 ! Cette année, dans deux mois, vous allez élire de nouveaux conseillers municipaux qui vont imprégner de leur authenticité, de leur motivation, de leur savoir-faire, de leur honnêteté, le destin de notre village. Comme l'ont d'ailleurs fait avant eux de nombreux Baudinardais, avec plus ou moins de sagacité.

Élections obligent, je ne ferai pas ici la panacée de l'action municipale depuis les six années au cours desquelles nous avons œuvré pour offrir un village de qualité car c'est interdit par les lois et les règlements relatifs aux élections. Tous les électeurs Baudinardais savent à quoi s'en tenir à ce sujet "épineux" et sauront, le moment venu, dans deux mois donc, faire **LE** choix de qualité, comme ils en ont l'habitude.

Non ! Dans ce numéro, vous verrez comme ceci a toujours été, les petits travaux qui avancent et façonnent durablement le village. Vous découvrirez peut-être des endroits du village que vous ne connaissez pas, des lieux nouveaux pour certains d'entre vous. Vous apprécierez le travail inlassable, mais indispensable à notre bonne harmonie, des bénévoles des associations qui s'investissent sans relâche pour vous offrir des moments de convivialité et, somme toute, des moments de bonheur éphémères mais inoubliables.

Ce numéro, je le dédie particulièrement à "Éric", notre employé communal qui va nous quitter après plus de trente quatre années à œuvrer dans l'ombre pour le bien-être de nous tous. Comme il se doit en pareille circonstance, et même s'il est de nature très pudique et sensible pour ne jamais se mettre en avant, il est normal que l' élu que je suis lui rende un hommage appuyé après l'avoir côtoyé depuis le 02 avril 1979.

Je remercie toujours les employés communaux pour leur travail incessant au bénéfice de tous ainsi que tous les bénévoles associatifs qui œuvrent pour nous offrir des moments de qualité.

Je destine mes pensées affectueuses, ainsi que celles des conseillers, aux Baudinardais malades et aux familles endeuillées car nous savons mesurer, dans nos petits tracas quotidiens mais mineurs, les souffrances qu'ils subissent.

Je souhaite "Bon vent !" à la communauté de communes qui va nous réunir et faire avancer notre région Haut-Varoise. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux Baudinardais.

À l'an que ven ! Se sian pas mai, que siguem pas mens !

À l'an qui vient ! Si nous ne sommes pas plus, que nous ne soyons pas moins !

Soyez Baudinardais dans l'âme !

Soyez Baudinardais dans votre action !

Soyez toujours Baudinardais dans votre cœur !

Vive Baudinard-sur-Verdon !

Georges PONS, Maire.

Vos élus livrent leurs impressions après six ans de mandat

Jean HUGUES, premier adjoint.



En 24 ans de participation dans l'équipe municipale du maire Georges PONS, je peux dire que l'évolution du village s'est considérablement modernisée et sécurisée.

Au grand dam de certains qui sont systématiquement contre tout ce qui est entrepris pour le bien des habitants de la commune.

Contre vents et marées, malgré beaucoup de retards, de procédures inutiles et de pertes d'argent, les projets ont été menés à leur terme ; et certains, en cours, le seront.

Comme tout le monde, il y a des moments dans la vie où il faut "lever le pied, contraint et forcé", pour des raisons de santé, familiales, etc.

Tout en assurant son travail malgré ces difficultés, nous arrivons à faire avancer les choses.

Continuer, oui. Si les Baudinardaises et les Baudinardais veulent encore nous faire confiance et nous soutenir dans nos projets qui sont surtout les leurs.

Tous mes vœux vous accompagnent pour 2014 : santé, amitié et fraternité, afin de retrouver la sérénité d'antan pour Baudinard.

Henri PERSICHINO, second adjoint.

Au cours des six années, j'ai l'agréable sentiment d'avoir fait partie d'une équipe particulièrement motivée et respectueuse de ses promesses faites aux Baudinardais lorsque nous nous sommes présentés aux élections.

L'équipe est restée solidaire dans les moments difficiles. Les réalisations, les rénovations, les embellissements, tous de grande qualité, se sont parfaitement intégrés à tout ce qui avait été fait auparavant et j'en suis particulièrement fier.

Il nous faut maintenant achever quelques-uns de nos projets.

Dans l'avenir, même si les réalisations seront plus modestes, nous avons encore beaucoup à faire pour notre village et prolonger l'expérience d'un mandat supplémentaire me plairait beaucoup.

Continuer à faire de Baudinard l'un des plus beaux villages du Haut-Var avec des finances qui continueront à être maîtrisées et, par voie de conséquence, avec le souci permanent de solliciter le moins possible le porte-monnaie des Baudinardais.

Vous avez été très nombreux à nous soutenir et à nous encourager au cours du mandat écoulé et je vous en remercie sincèrement.

Mais faisons un rêve : un prochain mandat fait de sérénité pour le seul bénéfice de notre village.



Vos élus livrent leurs impressions après six ans de mandat

Noëlle CONTRUCCI, troisième adjointe.



Vous savez combien ma famille a toujours aimé Baudinard ! Baud, comme le disait ma grand-mère. Déjà "ado", je venais "jogger" dans mes chères collines et inconsciemment je me promettais de vivre un jour ici...

Et puis, quelques années plus tard... Après ma grand-mère, après mes parents, c'est moi qui vit à présent à Baud. Treize années de bonheur et de sérénité parmi vous, dans notre environnement, dans ce paysage dont je ne me lasse pas !

Je compte couler une vie de jeune retraitée active – et "quand on est jeune c'est pour la vie" disait le grand Clemenceau – au sein d'une équipe soudée qui travaille depuis 2008 conformément à la réglementation en vigueur et toujours au plus près de vos besoins, de vos aspirations.

J'ai vu ce village s'épanouir, s'embellir au fil des années, comme chacun d'entre vous, sans doute, et je suis heureuse de pouvoir y contribuer un peu tous les jours.

Je ris beaucoup lorsque j'entends dire "Mais que faites-vous l'hiver, ici ?", "Mais il neige ?". Oui ! Bien sûr, il neige. En Norvège, en Allemagne, également !

À l'instar des citoyens "urbains", nous y vivons avec nos familles respectives, nous entretenons nos maisons, nous portons nos associations, nous participons à des activités culturelles, sportives...

Bien sûr, nous n'avons pas de grandes enseignes et d'ailleurs, nous n'en voulons pas, trop soucieux de nos traditions, de l'authenticité de notre terroir et de notre identité provençale et rurale.

Heureusement, j'entends dire également "mais qu'il est beau votre village !", "qu'il est bien entretenu !". Nous y travaillons ardemment. Et surtout, nous cultivons les valeurs humaines telle que la solidarité par exemple.

Cette vie-là me plaît, et si vous le souhaitez, je serai ravie de continuer en votre compagnie et aux côtés de mes camarades du Conseil municipal, s'ils veulent bien de moi.

Je fais le vœu que cette année 2014 soit pour tous, riche en moments intenses et durables qui nous fassent apprécier et savourer notre quotidien.

Soyons fidèles à nos engagements sans crainte de se faire des ennemis, car si nous n'y étions pas fidèles, cela signifierait que nous n'avons rien fait !

Christian LOMBARD, conseiller municipal.

S'il est un moment privilégié dans la vie d'un élu, c'est bien celui des vœux de nouvelle année.

Je profite donc de cet "Écho" pour vous souhaiter, Amis de Baudinard, une année de bonheur, de réussite dans tous vos projets – même les plus fous – tant professionnels que personnels.

Je n'ignore pas l'intérêt que vous portez à notre commune. Il y a six ans, lorsque vous m'avez choisi – j'ai l'impression que c'était hier – vous m'avez témoigné votre confiance et j'ai pu apprécier votre engagement.

Rien n'est plus important que la mission pour laquelle vous m'avez mandaté. Aussi, nous avons pu, mes camarades du Conseil municipal et moi-même, mener à terme quantité de nos projets annoncés.

Il ne se passe pas une journée sans que je ne reçoive des témoignages chaleureux sur notre accueil, notre disponibilité, sur la qualité de vie de notre village, mais également des compliments sur l'image de modernité que nous lui donnons et le dynamisme que nous lui insufflons.

Un manque de projets nous aurait catapultés dans l'inertie et l'indifférence de tous et nous végéterions à cette heure ! Vous souvenez-vous de notre village il n'y a que quelques dizaines d'années ?

Mais nous ne sommes ni à court d'idées, ni à court de ressources !

Ma volonté a toujours été de répondre aux attentes des villageois, n'ayant qu'un seul souci : celui de la qualité d'une vie paisible et solidaire présente à Baudinard.

Nous nous y sentons tellement bien, dans notre village ! Cependant, il me semble important de vous proposer des raisons toujours plus nouvelles de vivre ensemble.

Clémenceau disait "Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire. Quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire". Bien à vous et bonne santé pour cette année 2014.



Vos élus livrent leurs impressions après six ans de mandat

Alain LOUAULT, conseiller municipal.

Pour la première fois de ma vie, j'ai participé à l'avenir du village qui m'avait généreusement accueilli il y a bien des années.

Je suis fier d'avoir travaillé au sein d'une équipe solidaire qui a su, contre vents et marées judiciaires, dans un ambiance studieuse et réfléchie, s'en tenir au cap fixé avant les dernières élections de 2008.

Nous avons pu mener à bien de belles réalisations visibles chaque jour : aménagement des ruines du château, déchetterie, garages communaux, cimetière, chemins goudronnés, lignes enfouies, etc.

J'espère que les Baudinardais sauront apprécier notre travail de fourmi effectué durant ces six dernières années.

Je suis certain qu'ils s'en souviendront le moment venu.



André MOGNIER, conseiller municipal.



Aujourd'hui, six ans après, je pourrais écrire et répéter le travail qui a été fait durant tout ce temps et les travaux qui ont été réalisés depuis les engagements de 2008.

Je voudrais revenir dans le temps depuis les trente dernières années pour dire combien le village a changé sous la direction de notre Maire d'hier et d'aujourd'hui, M. Georges PONS.

Je voudrais remercier toutes les municipalités qui ont travaillé pour faire de notre village l'un des plus beaux villages du Haut-Var.

J'ai eu la joie d'intégrer une équipe unie qui a toujours agi pour améliorer la vie des Baudinardais en leur apportant le maximum de confort et de divertissements.

Je ne pourrai pas terminer ce mandat sans remercier toutes les personnes qui se sont dévouées et ont donné de leur temps pour le village. Je pense bien sûr à toutes les associations qui ont fait un travail formidable. Merci à tous.

Pascal PONS, conseiller municipal.

J'ai participé aux diverses actions en faveur de la prospérité du village et, à ce titre, je pense avoir rempli le mandat que les Baudinardais m'ont donné lors des élections de 2008.

J'espère que mes camarades du Conseil avec qui j'ai travaillé ont apprécié le travail effectué tout au long de ces années. Le travail d'un mandat d'élu dans un petit village est prenant car il faut en permanence se tenir informé des soucis de chacun des habitants tout en tenant compte des textes d'une part, des finances municipales d'autre part et aussi de la susceptibilité de chacun.

Je souhaite que le village cesse d'être subtilement divisé par l'imbécilité et l'orgueil bien mal placé de quelques habitants imbus de leur préciosité. Comme je l'ai exprimé dès le début de ce mandat, je subodorais que l'opposition à la municipalité allait être très active par l'initiative d'une poignée de néo-Baudinardais plus intéressés par leurs intérêts personnels que par l'épanouissement du village. Ceci a été dommageable au village, pour mon entreprise aussi, et va laisser des traces indélébiles ; c'est inadmissible.

Les "vrais" Baudinardais vont, j'en suis persuadé, retrouver leur bon sens légendaire et feront fi des animosités ambiantes actuelles. Pour le plus grand bien du village. Vive Baudinard !



Vos élus livrent leurs impressions après six ans de mandat

Gérald ROUVIER, conseiller municipal.



Six ans ont passé, les platanes à Saint-Jean commencent à faire de l'ombre. Quelques belles constructions ont vu le jour, garages surmontés d'une halle à côté du Chardon et déchetterie.

Mais ce beau village, tant admiré par les touristes et malgré un nombre croissant d'habitants sur la commune, inexorablement se meurt. Merci aux associations qui régulièrement le réanime avec la participation d'amis des villages voisins.

Trop de temps a été consacré à faire respecter les principes démocratiques à cause d'une administration en perte d'autorité. Le rôle de l'opposition est indispensable mais ingrat. Avons-nous eu la fibre optique parce que j'avais osé écrire que son financement ne serait plus possible ?

Mon ambition pour Baudinard, c'est sa renaissance. Renaissance grâce à l'arrivée de nouveaux habitants à proximité immédiate du village et aux changements induits par la création de la communauté de communes.

En ce mois de janvier, je souhaite que tous vous trouviez santé, bonheur et prospérité.

Et tout ceci dans la fraternité, car une vie en communauté, ce qui est le cas dans une commune comme la nôtre, n'est faite que de concessions mutuelles. Pour ceux qui ont connu le malheur, que 2014 soit une année de bonheur, ceux qui ont été Baudinardais sont à jamais dans nos cœurs.

Catherine TESSIER, conseillère municipale.

Pour cette première expérience en ce domaine, ce fut une aventure positive, un travail d'équipe intense, une acquisition de savoirs. Je pense que nous apprécions tous notre lieu de vie puisque nous y résidons, et ce malgré nos propres différences, mais je suis cependant déçue que certains amalgament les problèmes privés et publics.

Cette expérience m'a donné envie de continuer car j'ai encore envie d'apprendre.

Mon ambition pour les années à venir est de finaliser les ouvrages en cours, parfaire à l'entretien des lieux existants comme cela se fait actuellement, intégrer au village une évolution urbaine "intelligente", vivre en harmonie avec une nature existante.

Et bien que cela soit un brin utopique, pourquoi ne pas y ajouter une touche de sincérité ?

Mon petit mot pour les Baudinardais : je vous affectionne tous puisque nous tous, nous aimons Baudinard.



Vos élus travaillent également sur dossiers et en réunions.

Voici un aperçu de leurs participations durant le second semestre 2013.

29 août 2013	14 h 30	Cellule de veille du lac de Sainte-Croix à Sainte-Croix-du-Verdon
04 septembre 2013	14 h	Réunion pour des bornages de propriétés
12 septembre 2013	11 h	Inauguration de la pépinière d'entreprises à Draguignan
16 septembre 2013	10 h	Comité syndical du SYndicat MIxte d'ÉLECtricité du VAR à Brignoles
17 septembre 2013	18 h	Présentation de l'agent de développement à la création de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à Aups
24 septembre 2013	8 h 30	Information sur les nouvelles dispositions des élections à Vidauban
24 septembre 2013	9 h	Capacité d'action des communes sur le lien entre santé et biodiversité à Correns
26 septembre 2013	10 h	États généraux de la 8 ^e circonscription du Var à Montauroux
26 septembre 2013	12 h 30	Débat sur l'accession à la propriété à La Valette du Var
27 septembre 2013	10 h	Commission administrative du Syndicat Intercommunal du Haut-Var pour l'Utilisation des Eaux du Verdon à Montmeyan
27 septembre 2013	11 h 30	Mission d'évaluation et contrôle de la station d'épuration
01 octobre 2013	18 h	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à Aups
02 octobre 2013	11 h	Commission d'appel d'offres du Syndicat Intercommunal du Haut-Var pour l'Utilisation des Eaux du Verdon à Montmeyan
03 octobre 2013	9 h	Rencontres territoriales de la pauvreté à Draguignan
03 octobre 2013	14 h	Contrat de territoire Haut-Var-Verdon à Aups
04 octobre 2013	9 h	Dispositifs d'aide sociale aux personnes âgées à Aups
04 octobre 2013	11 h	Inauguration du parc solaire de Montmayon à Varages
12 octobre 2013	9 h	Assemblée générale des maires à La Valette du Var
15 octobre 2013	9 h 30	Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples à Salernes
15 octobre 2013	9 h 30	Devoir de réserve et communication pré-électorale au Luc en Provence
15 octobre 2013	18 h	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à Villecroze
16 octobre 2013	13 h 30	Rencontres de la sécurité à Toulon
17 octobre 2013	9 h	Commande publique et développement durable à Lambesc
18 octobre 2013	8 h 30	Les réformes de l'urbanisme en 2013 au Castellet
18 octobre 2013	9 h 30	Actualité des Agences Postales Communales aux Arcs-sur-Argens
24 octobre 2013	9 h	Élus et fonctionnaires face à la santé environnementale et l'hygiène publique à Saint-Raphaël
24 octobre 2013	14 h	Inauguration de la première unité de granulation du Var à Flassans-sur-Issole

Vos élus travaillent également sur dossiers et en réunions

Voici un aperçu de leurs participations durant le second semestre 2013 (suite)

25 octobre 2013	10 h 30	Inauguration du parc solaire à Saint-Antonin du Var
29 octobre 2013	18 h	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à Régusse
05 novembre 2013	9 h	Comité de gestion du site des Éouvières
06 novembre 2013	9 h 30	Comité syndical du SYndicat MIXte d'ÉLECtricité du Var à Brignoles
08 novembre 2013	9 h 30	Comité syndical du Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples du Haut-Var à Salernes
08 novembre 2013	11 h	Inauguration du collège "Yves Montand" à Vinon-sur-Verdon
12 novembre 2013	18 h	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à Artignosc-sur-Verdon
13 novembre 2013	8 h 15	Convention départementale pour l'actualisation des bases des taxes locales au Luc-en-Provence
13 novembre 2013	10 h 30	Conseil syndical du Syndicat Intercommunal du Haut-Var pour l'Utilisation des Eaux du Verdon à Régusse
20 novembre 2013	9 h 30	Rencontre avec la délégation régionale de la Fonction Publique Territoriale à La Garde
21 novembre 2013	9 h	Assises des maîtres d'ouvrage à Marseille
25 novembre 2013	9 h	États régionaux de l'inclusion à Marseille
25 novembre 2013	10 h	Assises du développement durable à Marseille
26 novembre 2013	18 h	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à Moissac-Bellevue
27 novembre 2013	14 h	Journée du travail d'intérêt général à Draguignan
30 novembre 2013	9 h	Assemblée générale des Maires Ruraux du Var à Forcalqueiret
03 décembre 2013	8 h 45	Panorama de l'actualité statutaire au Luc en Provence
05 décembre 2013	9 h	Assemblée générale des communes forestières du Var au Luc en Provence
06 décembre 2013	9 h	Acheter durable et responsable à Draguignan
09 décembre 2013	9 h 30	Comité syndical du Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples du Haut-Var à Salernes
09 décembre 2013	14 h 30	Groupe assurance-statutaire au Luc en Provence
10 décembre 2013	9 h	Rencontre des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs à Aix en Provence
10 décembre 2013	18 h	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à Aiguines
11 décembre 2013	19 h	Information sur la présence du loup en région à Moissac-Bellevue
13 décembre 2013	9 h	Déploiement des prises de charge électrique à Brignoles
19 décembre 2013	9 h	Assises du développement social à Toulon
20 décembre 2013	10 h	Comité syndical du Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples du Haut-Var à Salernes
19 décembre 2013	18 h	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon à Baudinard-sur-Verdon

Travaux communaux réalisés au second semestre 2013

Aménagement d'un coin "pour amoureux"

Allez le découvrir et appréciez encore le travail des employés communaux



Finition du théâtre de verdure et création d'un local technique



Construction de la salle des fêtes... *enfin*



J'entends parler d'Éric. Éric par ci, Éric par là... Mais qui est Éric ?

Depuis octobre 1979, un employé hors pair a été le pilier des employés municipaux : **Éric MERLE**.

Tous ceux qui le connaissent peuvent témoigner de son dévouement à la collectivité. Qu'il fasse froid, qu'il neige, qu'il fasse très chaud, qu'il pleuve, Éric a été sur tous les fronts pour le bien-être des Baudinardais.

Qu'une personne ait un souci de robinetterie, un problème de sanitaires, des travaux plus lourds, un manque de moyen de transport, elle n'avait qu'un seul mot d'ordre en tête : Éric peut-il me dépanner ? Éric arrivait et tout rentrait dans l'ordre.

*Mais, me demanderez-vous, vous qui venez d'arriver au village, qui est **Éric** ?*

Qui n'a pas connu **Éric** avant le SIVOM actuel ne connaît pas le mot "dévouement".

Éric nettoyait les rues du village dans la semaine ; il relevait les ordures ménagères devant chaque foyer Baudinardais, tous les jours, y compris les jours où il n'était pas de service, notamment les dimanches, et sans jamais demander une compensation. Ancien, t'en souviens-tu ?

Qui n'a pas connu Baudinard sous la neige ne connaît pas **Éric** sur son tracteur.

Avant que la neige ne recouvre le sol, Éric avait déjà placé la lame de déneigement sur le tracteur. L'avez-vous vu, dès le dimanche avant le jour, commencer à déneiger les rues du village, avec toujours une attention particulière pour les petits chemins privés ?

Qui n'a pas connu la transformation du village et le don d'un tiers de la superficie de la commune au Conservatoire du Littoral ne connaît pas **Éric**.

Il a tracé moult chemins, il a débroussaillé de nombreux sentiers dans les terrains du Conservatoire, il a élagué sans cesse et toujours les branchages qui gênaient parfois les cheminements, il a entretenu les chênes truffiers du Conservatoire.

Qui n'a pas connu l'élaboration du Service Public d'Assainissement Non Collectif ne connaît pas **Éric**.

Il a œuvré à la mise en place du réseau de collecte, il connaît chaque clé à bouche, il sait où se faufilent les réseaux souterrains, il devine où se cache la moindre fuite d'eau, il repère la moindre chasse d'eau qui goutte petit à petit.

Qui n'a pas connu la mise en place du réseau électrique ne connaît pas **Éric**.

Il est capable de dire à quoi correspond un branchement électrique dans une rue, il sait où se connectent tous les circuits électriques de la commune, il connaît le moindre fusible capable de vous remettre l'alimentation électrique en moins de temps qu'il faut à un technicien spécialisé pour intervenir. Il sait repérer la moindre consommation anormale.

Qui n'a pas connu la mise en place du schéma d'eau potable ne connaît pas **Éric**.

Il sait qui dépense de l'eau plus que d'habitude, il repère la moindre fuite d'eau sur le réseau communal, il sait réparer le moindre défaut d'alimentation en eau, il connaît la qualité de l'eau et sait repérer une distribution imparfaite de manière à aider la commune à ne pas dépenser inutilement cette ressource de plus en plus rare.

Qui n'a pas de terrain bordant une voie communale ne connaît pas **Éric**.

Juché sur un tracteur, son tracteur, il vous débroussaillé en moins de temps qu'il en faut pour en parler la moindre touffe d'herbe. Il nettoie régulièrement les bords des chemins communaux.

Qui ne connaît pas les installations communales ne connaît pas **Éric**.

Il est partout : dans la mairie, dans les salles, dans les garages, dans les véhicules, qu'ils soient légers ou lourds, dans les moindres recoins du village. Il dépanne, il répare, il repeint, il soude, il crée, il maçonne, il monte, il fournit des astuces pratiques, il est de bon conseil. Tout ceci en tout désintéressement et parfaite discrétion.

Pour tout ces instants magiques et inoubliables, tous les Baudinardais disent :

"Merci Éric ! Et Bonne retraite !"

11 Novembre 2013

Comme chaque année depuis 1920 au village, Monsieur le Maire a déposé une gerbe au pied du monument aux morts de la commune. Il a ensuite lu le traditionnel discours de Monsieur le Ministre délégué aux anciens combattants. Après avoir observé une minute de silence durant la sonnerie aux morts, le refrain de l'hymne national a retenti pour cette cérémonie commémorative. A l'issue, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.



CARNET GRIS

C'est avec regret et tristesse que nous avons appris les décès de
Madeleine BERTHELOT, le 1^{er} septembre 2013

Yvonne TRANCHEMER, le 11 octobre 2013

François MOREL, le 22 novembre 2013

Jeanne BAUDIN, le 5 décembre 2013

Monsieur le Maire et le Conseil municipal
présentent leurs condoléances attristées à leur famille
et les assurent de leur sincère soutien dans l'épreuve qu'ils subissent.

CARNET ROSE



Ninon est arrivée dans le foyer de Claire Branca et Thomas Mellouet, gérants du Chardon. Longue vie à ce petit bout de rose et félicitations aux heureux parents.



Carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la carte nationale d'identité est valable **quinze** ans pour les adultes (toujours dix ans pour les mineurs). Si votre carte a été délivrée entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2013, elle est automatiquement valable 15 ans et vous n'avez aucune démarche particulière à faire. Cool, non ?

Arbre de Noël

Le 14 décembre, les enfants avaient rendez-vous avec Papa Noël dans les locaux de la commune. Après avoir apprécié un spectacle de magie et de qualité, ils ont pu enfin voir les cadeaux. Le Père Noël a pu les approcher sans qu'aucun n'ait eu peur, quoique. Remercions les employés communaux et les bénévoles du comité des fêtes pour la décoration parfaite de la salle. Quelques photos de ces moments rapides.



Repas des aînés

Le 15 décembre 2013, le repas des aînés s'est déroulé dans une bonne humeur communicative. Les anciens Baudinardais ont pu goûter un apéritif appréciable en plein soleil, puis déguster un excellent repas préparé avec dextérité par les gérants du bar-restaurant du village. La bonne santé des convives a permis de finir les divers plats présentés. Une plante a été offerte aux dames par la municipalité. Une coupe de champagne a été offerte aux invités par la commune.



ÉLECTIONS

Élections municipales

Premier tour : 23 mars 2014 — *Second tour* : 30 mars 2014

Élections européennes

Un seul tour : 25 mai 2014

Retenez ces dates. Nous sommes en démocratie ; exprimez-vous !

Ce qui va changer pour vous, électeurs !

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas portée candidate.

La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans le bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre choix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de la commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de la commune et non plus seulement dans les communes de 3500 habitants et plus.

Nouveau :

- **Présentation d'une pièce d'identité pour pouvoir voter**
- **Déclaration de candidature obligatoire**
- **Impossibilité de voter pour une personne non candidate**

Source : ministère de l'Intérieur

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Vous souhaitez être candidat ?

Les démarches à connaître

1. Dépôt de candidature.

Tout candidat doit renseigner un [formulaire](#) spécifique et le remettre à la sous-préfecture.

2. Campagne électorale et propagande des candidats.

La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte du lundi 10 mars 2014 à zéro heure et close le samedi 22 mars 2014 à minuit. En cas de second tour, la campagne est ouverte le lundi 24 mars 2014 à zéro heure et close le samedi 29 mars 2014 à minuit.

3. Réunions électorales.

Les réunions politiques sont libres et peuvent se tenir sans autorisation, ni déclaration préalable. En revanche, la distribution de tracts est interdite dès zéro heure la veille du scrutin. Dès lors, il est interdit à tout candidat de porter à la connaissance du public un élément nouveau de polémique électorale à un moment tel que ses adversaires n'aient pas la possibilité d'y répondre utilement avant la fin de la campagne électorale. Le prêt des salles publiques est possible, même à titre gratuit.

4. Affiches électorales.

Il n'existe pas de procédure automatique d'attribution des emplacements d'affichage. L'ordre des emplacements pourra donc être différent entre les deux tours.

En cas de candidatures groupées, les demandes d'emplacements peuvent être formulées par n'importe lequel des candidats ou par une personne mandatée.

Les affiches doivent avoir une largeur de 594 mm sur une hauteur de 841 mm maximum.

Sont interdites les affiches imprimées sur papier blanc (sauf lorsqu'elles sont recouvertes de caractères ou d'illustrations de couleur) ou contenant des couleurs bleu, blanc et rouge, à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un groupement politique.

5. Moyens de propagande interdits.

5.1. Sont interdits à compter du 1^{er} septembre 2013 et jusqu'à la date du scrutin où le résultat est acquis :

- toute campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité,
- l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale,
- le recours à tout affichage relatif à l'élection en dehors des emplacements réservés à cet effet,
- le fait de porter à la connaissance du public par un candidat un numéro d'appel téléphonique ou télématique.

5.2. Sont interdites à compter du lundi 10 mars 2014 :

- les affiches électorales sur papier blanc ou qui comprennent la combinaison des trois couleurs nationales,
- l'impression et l'utilisation de circulaires, affiches et bulletins de vote pour la propagande électorale,
- tout affichage relatif à l'élection sur un emplacement réservé aux autres candidats.

5.3. Il est interdit, du samedi 22 mars 2014 à zéro heure pour le premier tour, et du samedi 29 mars 2014 pour le second tour, à zéro heure :

- de distribuer ou faire distribuer des bulletins, circulaires et autres documents, notamment des tracts,
- de diffuser ou de faire diffuser tout message ayant le caractère de propagande électorale,
- de procéder à l'appel téléphonique en série des électeurs afin de les inciter à voter pour un candidat.

6. Assesseurs, délégués et suppléants.

Tout candidat peut désigner un assesseur et un assesseur suppléant ainsi qu'un délégué et un délégué suppléant par bureau de vote.

Tout renseignement peut être obtenu sur le site internet du ministère de [l'Intérieur](#).

Connaissez-vous le village d'antan ?

La municipalité remercie Michel SUMIAN pour la remise des photographies



Lecture du journal en 1953



Tour de vélo sur la placette en 1953



L'épicerie en 1956



Le "père" Latil



Mesdames Guien et Trichaud en 1952



Le rabassier en action

Connaissez-vous le village d'antan ?

La municipalité remercie Michel SUMIAN pour la remise des photographies



Le théâtre des enfants



Les ruchers de Monsieur SAGE



Glissade sous le village



La croix de Saint-Jean



Le laboureur



Autour du brave chien en 1956

INFOS - BREVES - INFOS

INFOS - BREVES - INFOS

Voisinage. Obligation d'élagage et pouvoir du maire

Les propriétaires riverains doivent élaguer leurs plantations situées en bordure de voie publique, de manière à ce qu'elles ne gênent pas la circulation routière, y compris à l'aplomb des trottoirs (cf. Conseil d'état, 14 mai 1975, n° 90899). À défaut, le maire peut exiger la taille de ces végétaux, quand bien même leur implantation respecterait les distances légales imposées par le code civil. Vérifiez auprès de votre assureur si les risques liés à la chute éventuelle de vos arbres sur une voie publique sont bien couverts.

Cour de cassation, chambre sociale, 10 juillet 2013

En cas d'empiètement sur la voie publique et après une mise en demeure, l'exécution forcée des travaux d'élagage peut être ordonnée, aux frais du propriétaire, en sus d'une contravention de 5^e classe éventuelle

Mise en place d'une prime de rénovation énergétique

Une prime de 1 350 € (ou de 3 000 €) vient d'être ouverte aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources, réalisant, dans leur résidence principale, des travaux de rénovation énergétique (murs, toitures, parois vitrées) ou d'installations d'équipements performants (production d'énergie, chauffage ou eau chaude sanitaire) réalisés par un professionnel.

Décret n° [2013-832](#) du 17 septembre 2013 ou www.renovation-info-service.gouv.fr

Permis de construire. Fin des recours abusifs

Afin de lutter contre les actions malveillantes, la personne souhaitant déposer un recours contre un permis de construire doit dorénavant se justifier. Son action n'est recevable que si la construction à venir est de nature à affecter directement les conditions d'occupation ou d'utilisation de son bien. Son intérêt à agir est apprécié par le juge. Les délais de procédure sont raccourcis.

Ordonnance n° [2013-638](#) du 18 juillet 2013

Faute d'un constructeur

Un couple confie la construction de sa maison à un entrepreneur et la revend vingt ans plus tard. Constatant des fissures importantes au niveau des fondations, les nouveaux propriétaires engagent la responsabilité du constructeur. Les juges font droit à leur demande. Au-delà de la garantie décennale, le constructeur reste responsable de sa faute lorsqu'il a violé ses obligations contractuelles de manière délibérée, même sans intention de nuire.

Cour de cassation, 3^e chambre civile, [27 mars 2013](#)

Le professionnel avait dissimulé l'insuffisance des fondations à l'époque de la construction

Immobilier. L'acquéreur peut payer les diagnostics.

Le vendeur d'un bien immobilier doit fournir à ses frais, plusieurs diagnostics techniques à l'acquéreur (performance énergétique, amiante, plomb,...). Mais les parties peuvent convenir de mettre le coût de ces prestations à la charge de l'acquéreur.

Cour de cassation, 3^e chambre civile, [16 janvier 2013](#)

Dans ce cas, l'acheteur ne peut plus obtenir le remboursement des frais qu'il s'est engagé à honorer

Source : notaires.fr

INFOS - BREVES - INFOS

INFOS - BREVES - INFOS

Pas de travail pendant un congé maladie

Une personne en arrêt de travail pour maladie, maternité, accident du travail ou maladie professionnelle qui exerce une activité rémunérée s'expose à des pénalités financières. Celles-ci, prononcées par la caisse d'assurance-maladie, sont fixées selon la nature et la gravité des faits commis. Elles peuvent s'élever jusqu'à 50 % des sommes prises en charge par l'assurance-maladie lorsqu'elles sont chiffrables ou jusqu'à deux fois le plafond mensuel de la sécurité sociale (6 172 € en 2013).

Décret n° [2013-6](#) du 3 janvier 2013

Cette sanction s'applique en plus de l'obligation de rembourser les indemnités journalières indûment perçues

Fin de bail et travaux de remise en état

Un bailleur sollicite la condamnation d'un locataire à lui payer des travaux de remise en état des lieux. Le juge lui donne tort car l'état des lieux précise que le propriétaire a reçu les clés sans réserve. La cour de cassation annule cette décision.

Cour de cassation, 3^e chambre civile, 9 avril 2013

L'acceptation de la restitution des clés n'emporte pas renonciation du propriétaire à réclamer au locataire une remise en état des lieux loués.

À qui profite une source ?

Une eau de source profite rarement à son seul propriétaire. Rien de surprenant car l'eau suit son chemin au gré de la pente du terrain. Et si la propriété donne des droits, il n'est pas permis pour autant d'empêcher l'eau de couler pour en conserver un usage exclusif. Gare à celui qui dévie l'eau de sa source pour l'empêcher de se déverser en aval. Au-delà des indemnités que les voisins seraient en droit d'exiger, la qualité de voisinage est aussi à considérer. La courtoisie joue dans les deux sens. Si le propriétaire situé en amont doit respecter son voisin du dessous, il a droit, lui aussi, à des égards de ce dernier qui ne pourra pas empêcher les eaux de ruisseler. Peu importe que les terrains soient ou non contigus.

Code civil, article 640 et suivants

Le bornage n'empêche pas la revendication

Une personne revendique en justice la propriété d'une partie du terrain d'un voisin. Il présente un procès-verbal de bornage signé quelques années avant. Par cet acte, chacun des voisins reconnaissait l'exactitude de la limite de ses parcelles et s'engageait à s'en tenir à cette délimitation. Mais la cour de cassation est claire : les actes relatifs aux bornages, amiables ou judiciaires, n'ont de force probante qu'à l'égard des propriétés concernées.

Cour de cassation, 3^e chambre civile, [23 mai 2013](#)

Les actes de bornage n'apportent aucun élément quant aux identités des propriétaires.

Consultations gratuites d'avocats

Les avocats du barreau de Draguignan consulteront gratuitement à l'Espace Rural Emploi Formation (EREF) au 33 bis avenue Georges Clemenceau, 83630 Aups, aux dates suivantes.

Les mardis 21 janvier 2014, 25 février 2014, 25 mars 2014, 29 avril 2014, 27 mai 2014 et 24 juin 2014, de 14h à 17h. Renseignements et rendez-vous au 04 98 10 29 43 ou directement à l'EREF.

Source : notaires.fr

INFOS - BREVES - INFOS

INFOS - BREVES - INFOS

Sort de la part de celui qui renonce à l'héritage

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la part de celui qui renonce à la succession échoit à ses descendants. Auparavant, cette part était partagée entre les cohéritiers. Un seul des enfants avait accepté l'héritage de ses parents et il s'estimait être seul propriétaire de la succession. Il a obtenu gain de cause compte tenu de la date d'ouverture de la succession en 2006, ses neveux et nièces ne pouvaient valablement prétendre à la part de leur parent renonçant.

Cour de cassation, 1^{ère} chambre civile, [29 mai 2013](#)

L'héritier qui a renoncé à la succession avant 2007 ne reçoit aucun bien mais, en contrepartie, il n'est pas redevable des dettes du défunt

Réception d'un recommandé, nouvelles règles

A compter du 1^{er} juillet 2013, si la personne qui accepte l'envoi recommandé a déjà justifié de son identité auprès du même employé chargé de la distribution, l'employé peut remettre l'envoi sans nouvelle présentation d'une pièce d'identité.

[Arrêté](#) du 21 mai 2013

En pratique, les préposés demandent rarement aux personnes de justifier de leur identité

Assurer sa forêt contre les risques de tempête

Le compte épargne d'assurance pour la forêt permet aux propriétaires de forêt de se constituer une épargne défiscalisée afin de financer les travaux de prévention contre un sinistre naturel. Le titulaire doit présenter les devis et factures pour pouvoir effectuer des retraits financiers.

Décret n° [2013-461](#) du 3 juin 2013

Le montant des dépôts autorisé est égal au produit de 2 000 € par le nombre d'hectares de forêt assurés, dans la limite d'un plafond global de 50 000 €

Les pensions complémentaires mensualisées

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les allocations de retraite complémentaire sont versées chaque mois. La mensualisation concerne aussi bien les retraites de droit direct que les pensions de réversion. Cette mesure ne concerne pas les retraités vivant en dehors de l'Union européenne.

Circulaire Agirc Arrco n° 2013-4 du 21 mars 2013

Garantie contractuelle

Un particulier achète une voiture d'occasion auprès d'un autre particulier. Ce dernier l'a lui-même achetée, un mois auparavant, à un professionnel avec une garantie "pièces et main d'œuvre" de six mois. Constatant dès le lendemain un dysfonctionnement, le nouvel acquéreur demande au garagiste la prise en charge des réparations. Celui-ci s'y oppose car la garantie consentie à son client n'est pas transmissible et ne pouvait être sanctionnée que par lui. Le sous-acquéreur bénéficie de tous les droits et actions attachés au bien et le garagiste doit prendre en charge les réparations.

Cour de cassation, 1^{ère} chambre civile, [6 février 2013](#)

Comme le premier acquéreur, le second acquéreur peut se prévaloir de la garantie contractuelle consentie par le vendeur initial, pendant toute la durée de celle-ci

Source : [notaires.fr](#)



UNE BOÎTE AUX LETTRES NORMALISÉE POUR VOTRE COURRIER

Pour faciliter la remise du courrier, le décret n° 2007-29 du 5 janvier 2007 relatif au service postal et aux droits et obligations de la Poste prévoit l'installation obligatoire d'une boîte aux lettres normalisée et accessible, c'est-à-dire conforme à la norme AFNOR NF D 27-405, pour toute habitation ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979.

Où la poser ?

* À l'entrée de votre propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique.

* Le dessus de la boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1 m.

* La boîte peut éventuellement être incorporée dans un pilier de portail d'entrée ou dans un mur de clôture. Dans tous les cas, le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque. Il ne faut donc pas placer la boîte derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

Dimensions intérieures minimales.

260 mm x 260 mm x 340 mm (la plus grande dimension peut être celle de la largeur, de la profondeur ou de la hauteur).

La porte doit :

1. Comporter l'indication en lettres capitales des noms et prénoms des personnes concernées.
2. Être munie d'une serrure compatible avec la distribution postale.

Principales caractéristiques de la boîte aux lettres normalisée.

* C'est une boîte de plus grande dimension pouvant recevoir des paquets ;

* C'est une boîte offrant une meilleure résistance aux agressions extérieures (intempéries, vandalisme) ;

* C'est une boîte équipée d'une serrure compatible avec la distribution postale, permettant au facteur, grâce à un passe-partout spécifique, d'y déposer des objets qui ne peuvent être insérés par la fenêtre d'introduction du courrier. Vous éviterez ainsi un déplacement à votre bureau de poste.

Où se procurer la boîte normalisée ?

Auprès des fabricants, par correspondance auprès des véricistes, chez les quincaillers, dans les grands magasins, les grandes surfaces. Votre facteur est à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Où adresser votre demande de raccordement postal ?

Dès que vous aurez installé votre boîte aux lettres normalisée, complétez la demande de raccordement (paragraphe A, B, C) et adressez-la au bureau de poste dont vous dépendez ou donnez-la à votre facteur.

Quand le facteur commencera-t-il à distribuer le courrier dans votre boîte ?

Dès qu'un agent de la Poste se sera assuré de la conformité de votre installation avec la réglementation en vigueur.

N'oubliez pas de prévenir vos correspondants en leur communiquant votre adresse exacte et libellée selon le modèle suivant. **TOUTES LES LETTRES DOIVENT ÊTRE EN MAJUSCULES ET CADRÉES À GAUCHE**

Ligne 1. Identité du destinataire.....
Ligne 2. Complément d'identification ou du point de remise.....
Ligne 3. Complément du point géographique.....
Ligne 4. N° et libellé de la voie.....
Ligne 5. Lieu-dit ou service particulier de distribution.....
Ligne 6. Code postal et localité de destination.....

MONSIEUR JEAN DELHOURME
CHEZ MIREILLE COPEAU APPARTEMENT 22
ENTREE A – BATIMENT JONQUILLE
25 RUE DE L'EGLISE
CAUDOS
33380 MIOS

LA PRESSE EN A PARLÉ

LA PRESSE EN A PARLÉ

BAUDINARD

Fête votive du 12 au 18 août

Lundi 12 : 10 h, tennis enfant, gratuit;
14 h 30, quilles pour filles, gratuit;
18 h, réunion publique, sur la place;
21 h 30, bal avec Max le DJ.

Mardi 13 : de 14 h 30 à 18 h, jeux en bois traditionnels pour petits et grands, gratuit; 16 h, marché nocturne au Mont Chiran, contacter impérativement le 06.83.17.30.90 pour inscription et renseignements.

Mercredi 14 : 10 h à 12 h 30, tir à l'arc sur le terrain de boules; 14 h 30 : concours de boules 3x3, avec prix, contact : 04.94.70.18.61; 19 h 30, barbecue, terrain de boules.

BAUDINARD-SUR-VERDON

Assainissement non collectif, dernier délai : fin 2013



Une réunion d'information a été organisée le mardi 27 août 2013 à 19 heures à la salle polyvalente de Baudinard-sur-Verdon. Elle a été animée par le maire, Jean-Louis Baudouin, et le conseiller municipal en charge de l'assainissement, Jean-Claude Baudouin. L'objectif de cette réunion était d'informer les habitants sur les obligations de l'assainissement non collectif (ANC) et les délais de mise en conformité. Les participants ont pu poser des questions et obtenir des conseils pratiques. Les travaux de mise en conformité doivent être achevés avant la fin de l'année 2013.

BAUDINARD-SUR-VERDON

Cent cinquante crèches du monde à St-Jacques



Cette crèche, dite « de la gourmandise », a été réalisée avec des bonbons de toutes sortes et des biscuits. Appétissant !

Jusqu'au 1^{er} janvier, l'association Les Amis de Baudinard expose « les crèches du monde » à l'église Saint-Jacques. Plus de 150 crèches de tous pays ainsi que des créations réalisées par des artistes connus et inconnus. L'entrée est gratuite.

Jours et horaires d'ouverture : tous les samedis de 15 h à 18 h et tous les dimanches de 10 h à 18 h. Visites également possibles tous les jours sur rendez-vous au 06.08.26.37.51. L'église est accessible aux personnes en situation de handicap et le parking est gratuit.

(Photo DR)

BAUDINARD-SUR-VERDON

Mardi 24 : messe à 18h30.

Recensement militaire

Vous venez de fêter vos 16 printemps ou vous allez le faire en 2014 ? Vous êtes nés en 1998 ? Vous devez vous faire recenser !

Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté composé de trois étapes : l'enseignement de défense en classes de 3^e et de 1^{ère}, le recensement à 16 ans et la journée Défense et Citoyenneté.

A l'issue de ce parcours, un certificat de participation est remis à chacune et à chacun des Français, document obligatoire pour présenter des examens soumis au contrôle de l'autorité publique, le permis de conduire notamment, un concours administratif, etc.



Pensez-y !



Nouveautés



Depuis le début du mois d'avril, durant trois mois, le drone tactique Watchkeeper a subi des tests d'évaluation sur la base aérienne d'Istres. Le drone devait être étudié au total trois mois à Istres et effectuer cent vingt heures de vol.

Le système Watchkeeper (Thales-UK) est un système de drone tactique d'observation et d'acquisition d'objectif au profit d'une composante terrestre interopérable.

Caractéristiques. - Poids max au décollage : 450 kg

- Décollages et atterrissages automatiques

- Propulsion : moteur thermique

- Charge utile : optronique et désignateur laser et/ou radar à ouverture synthétique, liaison de données en vol

- Autonomie : environ 18 heures

Le premier Atlas aux couleurs de l'armée de l'air a effectué son vol inaugural depuis Séville le 6 mars 2013.

Il a été basé courant 2013 sur la base aérienne 123 d'Orléans. Il a été confié à l'équipe de marque chargée de la mise en œuvre de l'appareil et de la formation des premiers équipages et mécaniciens.



Sources et crédits photos : ministère de la défense- DMD83

Comité Communal Feux de Forêts

Le 04 mai, rassemblement et repas pour débiter la saison 2013. Repas dans une ambiance sympathique et chaleureuse chez Monsieur le Maire.

Quelques heures auparavant, une opération de débroussaillage a été effectuée sur un nouveau sentier communal, appelé "les balcons de Baudinard", dans le massif du Plantier. Opération qui s'est déroulée en deux temps avec un résultat remarquable.

Ouverture du poste de commandement "Orange" et de la tour de guet, le 1^{er} juillet 2013. Fermeture du poste de commandement le 8 septembre 2013 et de la tour de guet le 15 septembre 2013.

Pour la saison 2013, les conditions climatiques ont été favorables : printemps froid, humide et tardif. Début d'été pluvieux, végétation hydratée, donc non desséchée. Pas trop de vent violent avec, pour conséquence, une certaine tranquillité au niveau des risques d'incendie.

Les patrouilles de surveillance, de prévention, et d'intervention si nécessaire, du CCFF (deux personnes) ont été opérationnelles tous les jours durant les mois de juillet et août. Patrouilles différentes tous les jours et s'inscrivant dans un processus de lutte contre les incendies. Les CCFF font partie de ce dispositif ; ils sont le premier maillon de la surveillance des massifs forestiers. La forêt provençale est notre patrimoine commun.

En Provence, durant le midi d'été, quand il fait chaud, très chaud, que les risques sont très élevés avec du vent en plus, la forêt a besoin d'être surveillée, cela fait gagner du temps si besoin est. C'est l'action principale des CCFF.

Je remercie très sincèrement et vivement les personnes qui ont patrouillé cet été en donnant de leur temps libre.

La saison 2013 s'est clôturée par un repas tout aussi chaleureux et sympathique avec, entre autres au menu, des moules à la tôle (excellentes) et une daube de sanglier tout aussi excellente.

Au nom du Comité Communal Feux de Forêts, je présente, pour 2014, mes vœux de réussite et de santé aux Baudinardais, à leur famille et à "mes" bénévoles.

Bonne année 2014 !

Le président délégué, Guy Della-Casa.



Comité Communal Feux de Forêts

Brûlage des déchets verts

En application de l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013, la réglementation relative à l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le Var a changé.

Il est désormais interdit, toute l'année, dans tout le Var, de brûler des déchets verts de jardin, de tonte et de taille. Ceci, pour renforcer la prévention des incendies et pour préserver la qualité de l'air.

Pour atteindre ces objectifs, l'arrêté limite le recours aux brûlages aux seuls cas qui le justifient. Le brûlage étant formellement interdit toute l'année, les particuliers varois doivent déposer leurs déchets dans la déchetterie où ils seront broyés.

L'interdiction s'étend également aux professionnels et aux collectivités locales, sauf à remplir certaines conditions valant exception.

Son encore autorisés à être brûlés à l'air libre les végétaux issus des travaux forestiers, ceux issus des obligations légales de débroussaillage et ceux issus des travaux agricoles. Le brûlage dirigé et le brûlage des végétaux infestés par des organismes nuisibles sont également autorisés.

Tout particulier qui a l'obligation de débroussailler son terrain, peut brûler ses déchets à l'air libre, sous réserve de respecter les trois périodes réglementaires. Il en va de même pour les travaux forestiers et agricoles.

Période verte. L'emploi du feu est autorisé du 1^{er} octobre au 31 décembre entre 8h et 16h30 sans formalité mais sans faire de feu sous les arbres, de veiller à l'existence d'une bande de sécurité de cinq mètres débroussaillée et ratissée autour du foyer et d'assurer une surveillance permanente avec des moyens permettant le contrôle et l'extinction complète en partant.

Période orange. Le brûlage est autorisé du 1^{er} février au 31 mars mais soumis à déclaration préalable en mairie à solliciter trois semaines avant la date prévue.

Période rouge. Du 1^{er} juin au 30 septembre, tout feu est interdit, notamment les barbecues fonctionnant avec du bois.

Attention aux contraventions si vous ne respectez pas ces obligations.



SOCIÉTÉ DE CHASSE BAUDINARD-SUR-VERDON

**Le Président de la société et les membres du bureau,
tous les chasseurs du village ainsi que leurs invités,
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014 !**

Les sociétaires remercient :

- les bénévoles qui ont œuvré pour l'aménagement du sentier "Les balcons de Baudinard"
en compagnie de nos amis du Comité Communal Feux de Forêts,**
- les participants au repas du 31 août 2013,**
- les joueurs du concours amical de pétanque qui a suivi l'excellent repas proposé.**

**Nous remercions Monsieur le Maire, son Conseil municipal,
et tout le personnel communal pour leur soutien sans faille.**

Le Président, Georges Fontana.



Comité des fêtes



Les membres du bureau du comité des fêtes vous présentent, à mes côtés, leurs meilleurs souhaits pour cette nouvelle année.

En 2013, nous vous avons proposé diverses animations qui ont toutes été suivies par des convives et des fêtards en excellente forme.

Je remercie les bénévoles du comité pour leur implication dans ces activités et pour leur disponibilité et leur soutien. Sans oublier les bénévoles qui nous ont quittés.

Mes remerciements vont aussi tout naturellement aux personnes qui nous font l'amitié de participer aux festivités proposées dans le village ainsi qu'au personnel communal qui nous aide efficacement tout au long des manifestations.

Dans les pages qui suivent vous pourrez retrouver les moments forts de la fête du village, malgré le temps qui, en 2013, nous a interdit quelques moments attendus.

Bonne et heureuse Année !

Le Président, André MOGNIER.





Comité des fêtes



**FÊTE
2018**





Comité des fêtes



**F
Ê
T
E
2
0
1
3**





Les Amis de Baudinard-sur-Verdon

vous présentent un résumé de leurs activités au cours du semestre écoulé

Chers Amies et Amis de BAUDINARD,

Au moment de la diffusion de ce petit bilan semestriel, amical et rempli d'amitié, je voudrais saluer le travail formidable accompli par les bénévoles de notre association. Ils ont agencé l'exposition des crèches dans l'église avec goût, cueilli plus d'une tonne d'olives pour la première fois au village, confectionné des mets excellents pour l'arrivée du beaujolais nouveau.

Tous ces travaux, dont les plus importants ont été faits en collaboration avec les employés communaux, dénotent une ardeur et un volontariat désintéressé au profit de tous les Baudinardais.

La municipalité a aménagé une pièce voûtée au-dessous du belvédère Sumian qui accueillera de futures expositions. Pour l'instant, on peut y voir une imposante crèche en pierre reconstituée.

Dans le courant de ce mois de janvier, notre assemblée générale permettra de partager des idées nouvelles et d'échanger des projets.

Les membres du bureau et les adhérents pensent avec beaucoup d'affection aux familles récemment endeuillées... et n'oublieront pas leurs amis disparus.

Je remercie tous ceux qui s'investissent pour que notre village soit encore plus animé et encore plus accueillant, en toute convivialité, avec beaucoup d'amitié.

L'Association vous souhaite une très belle et bonne année 2014.

La Présidente, Suzanne BOYER

N O S A C T I V I T É S

Concert de musique classique le 7 septembre 2013.

Depuis plusieurs années, Monsieur Klaus Keel, pianiste-compositeur de renommée internationale, nous fait l'amitié d'accueillir des mélomanes dans sa propriété pour partager un pur moment de culture ! Moments inoubliables grâce au talent des concertistes présents. Cette année, Semion Balshem nous a fait l'honneur de revenir nous charmer avec son piano et sa virtuosité. Une véritable chaleur humaine se dégage de ces rencontres.



Soirée Beaujolais nouveau le 23 novembre 2013.

La soirée traditionnelle du beaujolais nouveau a attiré cette année un grand nombre de participants, en particulier un groupe important d'Aupsois. Ils nous font le plaisir de venir tous les ans et nous les attendons toujours avec bonheur. Beaucoup de Baudinardais aussi au rendez-vous pour cette soirée familiale et conviviale. Merci à tous pour cette présence et cette bonne humeur. Rendez-vous l'an prochain... même thème... même amitié.



Cueillette des olives du 09 au 20 décembre 2013.

Les rares participants qui consentent, tous les ans, à donner un sacré coup de main aux employés communaux ont, cette année encore, eu de "l'huile sur les mains". Ils ont cueilli plus d'une tonne de ce fruit excellent. La cuvée 2013 du village a permis de récolter plus de deux cents litres d'huile extra vierge (si ! Si ! Ça existe !). L'association remercie les bénévoles pour leur travail et les employés communaux pour leur soutien matériel qui a vu, cette année, se déployer des filets, des râtaux et, excellence oblige, une trieuse d'olives fabriquée *in situ* par Vincent. Merci à eux.



Exposition de crèches du monde du 23 novembre 2013 au 12 janvier 2014.

Depuis sept ans, et cette année, près de cent cinquante crèches provenant de vingt-six pays différents ont été exposées dans l'église du village. Qui n'est pas venu les admirer ? Un compte rendu plus exhaustif vous sera présenté dans le prochain bulletin.





Les Amis de la chapelle Saint-Michel de Baudinard

Le 29 septembre 2013, l'Association a réuni une partie de ses membres pour célébrer la Saint-Michel... comme il se doit.

Malgré le temps pluvieux, une bonne centaine d'entre nous se sont retrouvés dans ce magnifique village de Baudinard-sur-Verdon, notamment dans la chapelle Saint-Michel qui contenait à peine un tel nombre de participants.

Après la cérémonie religieuse, célébrée cette année par l'abbé d'Aups, nouvellement nommé pour officier à Baudinard, la commune nous a offert un vin d'honneur dans les locaux de la mairie.

Plus d'une soixantaine d'entre nous se sont ensuite retrouvés autour d'un repas généreux qui s'est déroulé chez un de nos sociétaires. Quelques moments de cette journée sont retracés ci-après.

L'Association présente ses meilleurs vœux pour 2014 aux lecteurs de ce bulletin.

*Le Président, **Pascal PONS.***





Les Amis de la chapelle Saint-Michel de Baudinard

Que dire à un jeune de 20 ans ?

Quand on a connu tout et le contraire de tout, quand on a beaucoup vécu et qu'on est au soir de sa vie, on est tenté de ne rien lui dire, sachant qu'à chaque génération suffit sa peine, sachant aussi que la recherche, le doute, les remises en cause font partie de la noblesse de l'existence.

Pourtant, je ne veux pas me dérober, et à ce jeune interlocuteur, je répondrai ceci, en me souvenant de ce qu'écrivait un auteur contemporain : "Il ne faut pas s'installer dans sa vérité et vouloir l'asséner comme une certitude, mais savoir l'offrir en tremblant comme un mystère".

À mon jeune interlocuteur, je dirai donc que nous vivons une période difficile où les bases de ce que l'on appelait la Morale et qu'on appelle aujourd'hui l'Éthique, sont remises constamment en cause, en particulier dans les domaines du don de la vie, de la manipulation de la vie, de l'interruption de la vie.

Dans ces domaines, de terribles questions nous attendent dans les décennies à venir. Oui, nous vivons une période difficile où l'individualisme systématique, le profit à n'importe quel prix, le matérialisme, l'emportent sur les forces de l'esprit.

Oui, nous vivons une période difficile où il est toujours question de droit et jamais de devoir et où la responsabilité qui est l'once de tout destin, tend à être occultée.

Mais je dirai à mon jeune interlocuteur que malgré tout cela, il faut croire à la grandeur de l'aventure humaine. Il faut savoir, jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure, rouler son propre rocher. La vie est un combat, le métier d'homme est un rude métier. Ceux qui vivent sont ceux qui se battent.

Il faut savoir que rien n'est sûr, que rien n'est facile, que rien n'est donné, que rien n'est gratuit.

Tout se conquiert, tout se mérite. Si rien n'est sacrifié, rien n'est obtenu.

Je lui dirai qu'il faut savoir trouver à travers les difficultés et les épreuves, cette générosité, cette noblesse, cette miraculeuse et mystérieuse beauté éparse à travers le monde, qu'il faut savoir découvrir ces étoiles, qui nous guident où nous sommes plongés au plus profond de la nuit et le tremblement sacré des choses invisibles. Je lui dirai que tout homme est une exception, qu'il a sa propre dignité et qu'il faut savoir respecter cette dignité.

Je lui dirai qu'envers et contre tous il faut croire en son pays et en son avenir.

Enfin, je lui dirai que de toutes les vertus, la plus importante, parce qu'elle est la motrice de toutes les autres et qu'elle est nécessaire à l'exercice des autres, de toutes les vertus, la plus importante me paraît être le courage, les courages, et surtout celui dont on ne parle pas et qui consiste à être fidèle à ses rêves de jeunesse.

Et pratiquer ce courage, ces courages, c'est peut-être cela "l'Honneur de Vivre".

Hélie Denoix de Saint-Marc (1922-2013).





Association Sportive Baudinard 83

www.baudinard.fr, rubrique « Associations »

**L'ASSOCIATION SPORTIVE BAUDINARD 83
VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2014**



Photos de nos randonneurs 2013



ASB83 - 2014

Maintenant... tous les vendredis !

En alternance Balades pour Tous* et Randonnées

Les Bienfaits de la Marche

La marche à pied est un sport complet que tout un chacun peut pratiquer sans aucun risque pour sa santé. La marche rencontre un franc succès car cela permet de faire une activité physique tout en douceur. La marche à pied compte chaque année de plus en plus d'adeptes. Elle se pratique partout : en forêt, en ville, sur des chemins de campagne comme à la montagne.

La marche à pied permet de faire travailler l'ensemble du corps, les membres inférieurs, mais aussi les membres supérieurs. Utiliser ses bras en marchant permet de faire travailler les muscles du haut du corps en même temps que les jambes.

Les avantages de la marche à pied

La marche à pied peut être pratiquée par tous, quel que soit l'âge ou le niveau sportif.

La marche modérée est idéale pour tout le monde, les personnes sportives, les personnes sédentaires, celles qui sont peu ou pas sportives, ainsi que celles qui ont des problèmes d'articulations ou de surpoids. Cela permet de se remettre au sport tout en douceur, sans risque pour les muscles ou les articulations.

Les effets positifs de la marche à pied

Marcher de manière régulière permet d'augmenter l'amplitude pulmonaire et la consommation d'oxygène. Ce type de marche est idéal pour brûler davantage de calories et fortifier les os, sans les heurter.

Enfin, **marcher procure du plaisir** : le plaisir de se retrouver à plusieurs, de partager des bons moments, de découvrir et de profiter du grand air, tout en faisant du sport.

L'équipement nécessaire

- Les chaussures de marche. Il faut qu'elles soient confortables. Les bâtons soulagent les efforts de vos jambes.
- La tenue. Les vêtements doivent être souples, légers tout en protégeant des éventuelles intempéries.
- Le sac à dos. Il est indispensable pour mettre collations et autre bouteille d'eau.

Extraits du blog Jiwwok

* *Durée maximum 3h et dénivelé maximum de 300 m environ.*

Et toujours, tous les jeudis, BRIDGE !





RANDONNÉES & *BALADES POUR TOUS

L'ASSOCIATION SPORTIVE BAUDINARD 83

présente les vendredis du premier semestre 2014

*10 janvier. Les trois chapelles de Baudinard-sur-Verdon

12 au 17 janvier. Séjour Raquettes - Charbillac

*17 janvier. Chapelle Saint-Pancrace et château Reine Jeanne

24 janvier. Lac Zola - Lac Bimont

29 janvier. Dîner annuel de l'ASB 83

*31 janvier. Les oratoires de Saint-Protace

7 février. Les Aiguilles de Valbelle

*14 février. Le collet de Suis

21 février. Les Hauts de Bormes les Mimosas

*28 février. Tour du lac du Rioutard

7 mars. Les Gorges du Blavet

*14 mars. Le Saint-Pilon

21 mars. Panorama sur le Val

*28 mars. Circuit de Notre-Dame - Brunet

4 avril. Forêt de Janas - Fabregas

*11 avril. Vincel et la voie romaine

18 avril. La Boucle de Brenon

*25 avril. Cassis - Cap Canaille

2 mai. Sainte-Victoire

*9 mai. L'Escaillon et le chemin de glace

16 mai. En Naups - Le Castillon

*23 mai. Le hameau de Poil

30 mai. Le Sentier du Bastidon

*06 juin. Aiguines - La forêt autour du Village

13 juin. Barrage de la Verne

*20 juin. Le lac d'Allos

25 juin - 2 juillet. Le Mont Dore

*27 juin. Le chemin des crêtes

**Les Balades pour Tous ne dépassent pas 3h de marche et 300 m de dénivelé environ.*

Les dates et destinations des randonnées sont susceptibles d'être, soit modifiées, soit supprimées en fonction d'éléments non prévisibles à ce jour. Chaque sortie sera précédée d'une affiche située à gauche de la mairie (au niveau du n° 40 de la Grand'rue) et d'un courriel détaillé.

Renseignements. 06 83 17 30 90 jean-michel.weill@orange.fr <http://www.baudinard.fr/?nompape=associations>

PAGE PRATIQUE

MAIRIE 04 91 70 18 61 — Fax : 04 91 70 19 24 — www.baudinard.fr — mairie@baudinard.fr

URGENCES SAMU : 15 — POMPIERS : 18 — 112 (appel européen depuis un mobile)

CENTRE ANTI POISON MARSEILLE : 04 91 75 25 25

SANTÉ

Médecin de garde : 15

Dentiste de garde (TOULON) : 04 98 01 62 63 (répondeur des praticiens de garde)

Pharmacie de garde : 32 37 + code postal ou www.pharmagarde.eu

Cabinets d'infirmières à Aups : 04 94 84 06 37 – 04 94 70 00 96 – 04 94 70 04 02

Vétérinaire de garde : 0899 700 730 ou 04 89 88 34 34 ou www.veterinaire-jour-et-nuit.fr

MÉMO HÔPITAL

Hôpital de Draguignan, rue Montferrat : 04 94 60 50 00 – Urgences : 04 94 60 50 12

Polyclinique Notre-Dame de Draguignan : 0 826 46 45 44 (0,15 ct/mn depuis un poste fixe)

DROGUE/ALCOOL/TABAC - INFO SERVICE

Drogues infos service 7 j/ 7 : 0 800 23 13 13 (appel gratuit d'un poste fixe)

Écoute Cannabis : 0 811 91 20 20 (appel local d'un poste fixe)

Écoute Alcool : 0 811 91 30 30 (appel local d'un poste fixe)

Alcooliques anonymes : www.alcooliques-anonymes-mp.org

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800 (appel gratuit 24 h/ 24 d'un poste fixe)

Questions d'adolescents : www.inpes.sante.fr

Violences conjugales info : 39 19 (appel local d'un poste fixe)

Solitud'écoute : 0 800 47 47 88 (appel gratuit d'un poste fixe)

DIVERS

Dépannage électricité 24 h/ 24 : 0 810 33 30 83

Espace Rural Emploi Formation (EREF) à Aups : 04 98 10 22 43

ALLÔ SNCF (Infos, réservations, vente) : 08 36 35 35 35 ou www.voyages-sncf.com

Centre Interministériel de Renseignements Administratifs (CIRA) : 0 821 08 09 10 ou 39 39

Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL), 5 rue Racine, TOULON

Tél. 0 825 77 88 77 ou adil@adil83.org

ALLÔ TRAFIC : 08 91 67 31 01 (messages en temps réel sur l'état de la circulation, conseils de déplacements)

INFO ESCROQUERIES 0811 02 02 17 (coût d'un appel local) ou www.internet-signalement.gouv.fr

INFOS TRAFIC : Flashes d'information sur l'état de la circulation. Radio Plus sur 106.8 FM

PRÉVISION MÉTÉO France : 32 50 ou www.meteo-france.fr



L'ÉCHO DE BAUDINARD-SUR-VERDON



JANVIER 2014